

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°343
28 Septembre 2023
ISSN 1245-0286

Alors que le gouvernement prépare de nouvelles attaques contre les enseignants et l'ensemble des fonctionnaires, les représentants du courant Front Unique sont intervenus au Conseil National de la FSU, les 26 et 27 septembre 2023 :

- **Pour le boycott des concertations avec le ministre Guerini qui prépare une nouvelle loi contre le statut des fonctionnaires**
- **Pour le boycott des concertations avec le ministre Attal qui en s'appuyant sur le Pacte prépare de nouvelles attaques contre les statuts enseignants**
- **Pour que la FSU refuse de signer un accord avec Guerini sur la prévoyance (PSC)**

Intervention du courant FU dans le débat général (26 septembre 2023)

Rarement la répression gouvernementale aura pris un caractère aussi violent et systématique : meurtre de Nahel, mort de Mohamed à Marseille, et des dizaines de jeunes grièvement blessés à Sainte-Soline ou ailleurs.

Le gouvernement conjugue la répression des militants, à la dissolution d'associations, à la restriction ou l'interdiction de manifester. Et maintenant le préfet Nunez veut contrôler les slogans des manifestants. Même la liberté d'informer est réprimée avec l'arrestation de journalistes.

Darmanin trouvait Marine Le Pen trop « molle ». Aujourd'hui, c'est Meloni qu'il trouve trop accueillante aux migrants.

Dès à présent, le gouvernement prépare une nouvelle offensive contre tous les acquis du mouvement ouvrier et de la jeunesse. En point d'orgue, ses projets de loi budgétaires, avec à la clef, la réduction drastique des budgets sociaux.

Si Macron peut mener une telle politique ultra-réactionnaire, c'est qu'il s'appuie sur la victoire qu'il a remportée sur les retraites. Et ce sont les dirigeants syndicaux qui portent l'entière responsabilité de la défaite majeure subie par les travailleurs. Comme en 2003, 2010 et 2019, l'Intersyndicale a appelé à d'innombrables manifestations décentralisées et impuissantes. Elle a délibérément refusé de convoquer une immense manifestation centrale à l'Assemblée pour empêcher l'adoption de la loi. Et c'est ce refus d'organiser l'affrontement contre le gouvernement qui a conduit à la défaite.

Macron s'appuie également sur la docilité des dirigeants syndicaux qui répondent toujours présents à la moindre sollicitation gouvernementale. Aucune défection aux invitations de Borne à Matignon d'avril à juillet. Tous seront présents à la conférence dite sociale du mois d'octobre ayant pour objectif que les minima des branches professionnelles soient au niveau du SMIC. Quelle ambition ! Et cela alors que l'inflation continue d'exploser conduisant à une paupérisation de plus en plus large.

Et à nouveau les fonctionnaires sont dans le collimateur. Après la loi dite de transformation de la FP, Guerini veut reprendre le chantier de démolition de ce qui subsiste.

Pour lui le statut, ça ne peut être le statu quo. Sa volonté c'est de dynamiter les grilles de rémunération, de généraliser les promotions et indemnités au mérite attribuées par les hiérarchies.

Alors que les ambitions et les propos de Guerini sont sans ambiguïté, accepter de participer à ses concertations signifierait l'aider à préparer son projet de loi contre les fonctionnaires.

La responsabilité de notre fédération, c'est de rompre sans délai ces concertations et de préparer la mobilisation des fonctionnaires pour la défense inconditionnelle de leur statut.

Dans l'enseignement, le nouveau ministre Attal pour complaire à LR et au RN, a lancé une opération de police vestimentaire à l'encontre de jeunes filles. Cela au nom des valeurs dites

républicaines ou de laïcité que Macron a célébré avec éclat avec le roi d'Angleterre à Versailles et à la messe du pape à Marseille.

La contre-réforme de l'enseignement professionnel a commencé à s'appliquer. Il s'agit en particulier de livrer aux patrons toujours plus de jeunes, et leur donner la mainmise sur les LP.

Les enseignants ont subi des pressions pour signer le Pacte et on peut se réjouir que l'immense majorité ait refusé. Mais indépendamment du nombre de pactes signés, son mécanisme de dislocation des statuts est bien à l'œuvre. Notre fédération et ses syndicats nationaux concernés sont opposés au Pacte.

Ils doivent donc exiger l'abrogation du décret du 19 juillet qui l'instaure.

Ils doivent refuser les concertations dites « attractivité » avec Attal qui entérinent à la fois le Pacte et la non-revalorisation des enseignants.

D'autant plus que les concertations Attal s'inscrivent dans une grande offensive contre les statuts enseignants. Les propos publics ou officieux de Macron ou de membres du gouvernement, l'offensive de Péresse, le projet de loi Brisson déjà adopté au Sénat, les rapports pressants de la Cour des Comptes, les préconisations de l'Institut Montaigne, tous œuvrent à la destruction de l'Éducation nationale et à la liquidation des statuts enseignants.

Pour conclure, lors d'une audition à l'Assemblée nationale, les représentants des syndicats enseignants ont été fustigés par des députés. Ils et elles ont eu raison de quitter la salle.

Et bien sûr, nous les soutenons.

Mais le syndicalisme n'a pas comme principale ambition que ses représentants soient traités respectueusement. Pour être fidèle à ses principes, le syndicalisme doit défendre avec intransigeance les acquis existants et tenter d'en arracher de nouveaux.

Accepter de discuter de la liquidation des acquis sous couvert de « dialogue social », de concertation et d'échanges policés, ce serait se rendre complices de nos ennemis acharnés.

Plus que jamais, la rupture de la concertation avec Guerini et Attal, c'est le premier acte de respect que nous devons aux personnels, pour assurer la défense de leurs intérêts.

Présentation de la motion pour le boycott des concertations avec Guerini

Après la défaite sur les retraites, Macron et son gouvernement comptent poursuivre la démolition du statut de la Fonction publique.

Dans un entretien aux échos lundi, Guerini détaille l'esprit du projet de loi qu'il prépare. Il souhaite moderniser la fonction publique pour lever les blocages de l'attractivité. Comment ?

En modifiant les modalités de recrutement qui permettra pour certains emplois de privilégier le recrutement sur titre, avec entretiens et plus forcément un concours.

En rendant possible la titularisation des apprentis à la fin de leur contrat sans passer par le concours.

Il ambitionne de doubler leur nombre d'ici 2025 et se targue de rappeler qu'il a déjà opéré une véritable révolution culturelle dans la fonction publique : quasiment aucun apprenti au début du premier quinquennat d'E. Macron, 30 000 aujourd'hui.

En remettant au centre la question du mérite et de la valorisation des résultats, aussi bien individuellement que collectivement.

Il déplore que ces outils soient insuffisamment inscrits dans la culture managériale de la fonction publique.

Quant aux modalités pratiques, le détail des plans d'intéressement à déployer par les administrations relèvera du dialogue social.

Il confirme les annonces faites à l'IRA de Lyon : l'avancement comme les salaires seront essentiellement valorisés en fonction du mérite personnel et des primes d'intéressement distribuées par la hiérarchie locale.

Ces projets sont d'une extrême gravité car ils visent clairement à liquider le statut de la Fonction publique.

Notre secrétaire général, rendant compte de l'audience auprès du ministre le 20 septembre, rappelle à juste titre les conséquences désastreuses des politiques antérieures menées dans cet esprit.

Mais s'il affirme ensuite que « *la bataille contre un projet de loi qui essorerait le cadre statutaire des rémunérations est à l'ordre du jour des prochaines mois* », il ne ferme pas pour autant la porte à la concertation annoncée qui permettra à Guerini de préparer son projet de loi.

La FSU doit décider de ne pas participer à ces concertations et de défendre inconditionnellement le statut de la Fonction Publique et les garanties qui y sont liées.

**Motion : Pour la défense inconditionnelle du statut de la Fonction publique.
Pour le boycott des concertations Guerini.**

Guerini a annoncé l'objectif de son projet de loi sur la Fonction publique :

- fin du recrutement sur concours,
- salaire au mérite,
- doublement d'ici 2025 du nombre d'apprentis,
- fin de l'emploi à vie.

C'est clairement la volonté d'en finir avec le statut de la Fonction publique.

Les concertations ouvertes par Guerini doivent l'aider à préparer son projet de loi.

En conséquence, la FSU décide qu'elle ne participera pas à ces concertations et qu'elle défendra inconditionnellement le statut de la Fonction Publique et les garanties qui y sont liées.

(Pour : 7 / Contre : 78 / Abstentions : 5 / Refus de vote : 18)

Présentation de la motion pour le boycott des concertations avec Attal

Le pacte est massivement rejeté par les enseignants qui en ont bien compris les enjeux :

- aucune revalorisation des salaires
- augmentation du temps de travail pour une indemnité non comptabilisée pour les retraites
- Contractualisation et individualisation des revenus

Il y a peu de chance que le gouvernement atteigne son objectif de 30 % pour les remplacements de courte durée cette année. Mais l'important pour le gouvernement n'est pas que le pacte soit un succès dès cette année, c'est qu'il se mette en place. D'ailleurs, dès l'an prochain il est prévu qu'il soit généralisé à toutes les missions.

La FSU doit exiger l'abrogation du décret du 19 juillet 2023 instaurant le pacte.

En lançant sa concertation sur l'« attractivité des métiers », Attal a clairement annoncé que le dossier de la revalorisation était clos c'est-à-dire qu'il n'était pas question d'augmentation de salaires, l'objectif est d'approfondir l'offensive contre les statuts dont le pacte est un premier élément.

Et dès cette rentrée il impose déjà la formation continue en dehors du temps scolaire.

Le gouvernement ne fait pas mystère de ses projets :

- C'est le salaire au mérite, les rémunérations définies individuellement en fonction des compétences acquises.
- C'est l'augmentation du temps de travail, son annualisation, la formation pendant les vacances.

La FSU doit boycotter cette concertation et appeler les autres organisations syndicales à faire de même.

C'est la condition nécessaire pour arrêter l'offensive du gouvernement et combattre pour l'abrogation du décret sur le pacte.

**Motion : Pour l'abrogation du décret sur le pacte.
Pour le boycott des concertations sur « l'attractivité ».**

Le pacte instaure l'individualisation du temps de travail et des salaires.

La concertation sur l'attractivité du ministre Attal entérine le pacte et la non revalorisation des enseignants. Elle a pour objectif d'approfondir l'offensive contre les statuts, les salaires, la formation et le recrutement des enseignants.

En conséquence, la FSU exige l'abrogation du décret du 19 juillet instaurant le pacte.

Elle décide de rompre la discussion sur « l'attractivité ».

(Pour : 7 / Contre : 78 / Abstentions : 5 / Refus de vote : 15)

Présentation de la motion contre la signature de l'accord sur la prévoyance (PSC)

Le 26 janvier 2022, la direction de la FSU avec l'ensemble des autres organisations syndicales signait avec le gouvernement l'accord sur la protection sociale complémentaire.

Le gouvernement jubilait. Dès le 1^{er} janvier 2025, il pourra livrer les millions de fonctionnaires aux appétits financiers des grands groupes de l'assurance. C'est une attaque directe contre la sécurité sociale avec la privatisation d'une part sans cesse croissante de l'offre de soin, avec la rupture de la solidarité intergénérationnelle actifs-retraités. En contradiction totale, avec les mandats que la FSU s'était donné pendant des années sur cette question.

Une signature de combat nous avait-on dit alors... Quel bilan de ce combat ?

Aujourd'hui le gouvernement se trouve en position de livrer des parts de marché encore plus grandes aux grands groupes assurantiels avec l'accord sur la prévoyance. L'État financera ces groupes avec sa participation à la cotisation pour les actifs. En même temps, le gouvernement s'apprête à utiliser la loi de financement de la sécurité sociale pour mettre le budget de la sécu en coupe réglée... pour pouvoir payer la dette... qu'il a probablement contractée pour une bonne part auprès des mêmes groupes assurantiels.

Même avec la prise en charge à 50% par l'État, il est inévitable que la cotisation santé augmente chaque année avec le tarissement programmé des remboursements de sécurité sociale.

Et pour les retraités, des tarifs exorbitants, sans aucune aide de l'État, alors que l'inflation ravage leur budget. En vérité, beaucoup d'entre eux devront renoncer à la complémentaire et donc aux soins.

Voilà le bilan de cette signature.

Alors que le gouvernement s'apprête à dynamiter le statut de la fonction publique, la FSU ne peut pas lui apporter son soutien en signant l'accord sur la prévoyance.

Il faut même dénoncer l'accord du 26 janvier 2022 sur la PSC et s'adresser aux autres organisations syndicales pour qu'elles fassent de même.

Motion : Pour le refus de la signature de l'accord prévoyance.

Constatant que le projet gouvernemental maintient la dissociation entre la prévoyance et la santé, et que les personnels risqueront de se retrouver, au 1er janvier 2025, dans une situation pire que celle qui prévaut aujourd'hui, la FSU refusera la signature de l'accord sur la prévoyance proposé prochainement par le gouvernement.

Avec le recul, il est de plus en plus net que l'accord du 26 janvier 2022 signifiera une terrible régression particulièrement pour les retraités, mais également pour l'ensemble des personnels.

Dans ces conditions, la FSU décide de dénoncer cet accord et de retirer sa signature.

Elle appelle les dirigeants des autres organisations syndicales à faire de même.

(Pour : 7 / Contre : 86 / Abstentions : 3 / Refus de vote : 11)